

La Dynamique du pouvoir et Le consentement informé

La gestion des cas centrée sur la survivante consiste en des services offerts à la survivante " selon ses expériences et ses besoins, ainsi que ses droits et ses décisions. Ces services sont au centre d'une relation de gestion des cas qui est un espace pour la guérison et d'autonomisation. Elle intègre la pratique standard du travail social qui consiste à évaluer les besoins et à fournir et/ou coordonner les services pour répondre à ces besoins et suivre les progrès réalisés dans les services, tout cela dans une optique qui reconnaît que les expériences de la survivante lui ont privé sa dignité et sa capacité de contrôle et ont brisé sa confiance dans ses relations. Notre objectif global dans la gestion des cas avec les survivantes est d'établir une relation avec celles-ci, ce qui favorise leur sécurité émotionnelle et physique, renforce leur confiance et les aide à reprendre un certain contrôle sur leur vie."¹

Une partie du processus de gestion des cas consiste à obtenir un consentement informé pour les services ou tout partage d'information. Il s'agit de l'accord volontaire des survivantes et d'un processus qui vise à protéger leurs droits, à assurer la connaissance des limites et à clarifier les risques et les avantages². Le fait de passer par ce processus pour obtenir un consentement informé n'est pas un choix, elle est une obligation éthique. C'est " une partie importante de l'établissement de la confiance avec une survivante ". C'est un moyen de promouvoir l'autodétermination de la personne et de commencer à restaurer son pouvoir et sa capacité de contrôle. Le processus de consentement informé est le suivant:

- Expliquer ce qui va se passer si vous travaillez ensemble.
- Expliquer la confidentialité et ses limites (voir ci-dessous pour plus d'information).
- Expliquer la collecte, l'utilisation et la conservation des données sur la survivante (si vous recueillez des données sur les clients).
- Expliquer les droits de la survivante tout au long du processus d'aide.
- Demander à la personne si elle a des questions.
- Demander à la personne si elle souhaite continuer à bénéficier des services."³

Comment le processus d'obtenir un consentement informé est-il influencé par la dynamique du pouvoir entre l'assistante sociale et la survivante?

Le rôle principal d'une assistante sociale est de " guider ou d'animer un processus qui implique la divulgation, l'apprentissage, la prise de décision, l'action et la transformation personnelle de la survivante ; gérer les attentes de la survivante et ses propres attentes ; les assistantes sociales peuvent ne pas être capables de trouver des solutions à tous les besoins de la survivante ; et **d'utiliser le pouvoir avec la survivante plutôt que le pouvoir sur elle.** Une assistante sociale aide une survivante à faire des choses plutôt que de les faire POUR ELLE."

Pouvoir SUR, Pouvoir DE, Pouvoir AVEC

"Le pouvoir est l'utilisation de votre influence, de votre accès aux ressources et à la prise de décision d'une manière qui rend la vie de quelqu'un d'autre plus petite et qui ne tient pas compte de ses besoins, de ses désirs ou de ses limites. Nous le constatons dans la violence basée sur le genre lorsque les agresseurs ne respectent pas les survivantes et ne font pas attention à leurs souhaits, leurs besoins et leurs limites. Les agresseurs tenteront de faire en sorte que les survivantes répondent à leurs désirs, même si cela est nuisible pour elles.

Le pouvoir DE est le pouvoir que nous avons tous d'avoir nos propres pensées et opinions, même lorsque nos vies sont limitées et réduites par quelqu'un qui utilise le " pouvoir SUR ". Lorsque nous travaillons avec les bénéficiaires, nous les aidons à trouver leur propre définition de ce qui se passe, leurs propres pensées sur leur vie et leurs propres opinions sur ce qu'ils voudraient qu'elle soit. C'est ce que nous voulons dire quand nous parlons d'agence, et c'est sur cela que se concentre le travail avec les survivantes. Chaque fois que nous travaillons avec des survivantes, nous devons garder à l'esprit que, même si leur vie peut être très difficile et que leur situation peut sembler limiter leurs choix à presque rien, elles ont encore le " pouvoir de " et le potentiel de comprendre leur vie selon leurs propres termes.

Le pouvoir AVEC, c'est lorsque nous utilisons notre pouvoir en tant que travailleurs et en tant que professionnels en collaboration avec les survivantes, les bénéficiaires ou les utilisateurs des services. Nous reconnaissons notre propre accès aux ressources, à la prise de décision et à nos possibilités de mobiliser et d'influencer les autres, mais nous ne nous en servons pas pour dire aux survivantes ou aux bénéficiaires ce qu'ils doivent faire ou quels choix ils doivent opérer. Lorsque nous reconnaissons le " pouvoir de " dans la personne qui est devant nous, nous travaillons ensemble pour réfléchir à la façon dont nous pouvons utiliser notre pouvoir pour la soutenir. Il est essentiel que nous le fassions ; si nous ne sommes pas attentifs et prudents, nous risquons de transformer notre « pouvoir de » en " pouvoir sur ".⁴

Il est important d'aborder le processus de consentement informé dans un état d'esprit/une optique de pouvoir AVEC pour s'assurer que la survivante a la responsabilité dans le changement, pour reconnaître son pouvoir. La violence enlève le pouvoir d'une survivante. Entant qu'assistantes sociales, notre responsabilité est d'utiliser le pouvoir AVEC au lieu du pouvoir SUR, en cherchant le partenariat, la collaboration et les avis et considérations des survivantes par rapport à leur prise en charge pour s'assurer que nous ne suivons pas le chemin de la violence dans la logique du pouvoir SUR.

Ces scénarios utilisent-ils le pouvoir SUR ou le pouvoir AVEC?

Scénario 1 : Une assistante sociale, bien habillée, assise derrière son bureau avec un ordinateur, un cahier, un stylo, un sac à main et des lunettes. Elle suit les étapes à la lettre. Elle invite la survivante à l'intérieur et à s'asseoir sur la chaise en face d'elle au bureau (le bureau est entre les deux).

Scénario 2 : L'assistante sociale en charge du cas dit : " Merci de partager votre histoire avec moi. Sachez que vous n'êtes pas seule et que je suis là pour vous soutenir de la meilleure façon possible. Quoi que tu décides, je te soutiendrai."

Scénario 3 : L'assistante sociale en charge du cas dit : " Maintenant, la deuxième partie de ce formulaire de consentement à signer porte sur l'échange d'information sur ce qui vous est arrivé à vous et à toutes les femmes qui viennent nous voir pour que nous puissions partager ce qui se passe dans cette communauté, pour nous aider à mieux vous soutenir. C'est bon, signez ici."

¹ Tiré du kit de Formation sur les Directives inter-agences sur la prise en charge des cas de violence liée au genre

² Tiré des Directives inter-agences sur la prise en charge des cas de violence liée au genre, https://gbvresponders.org/wp-content/uploads/2017/04/Interagency-GBV-Case-Management-Guidelines_Final_2017_Low-Res.pdf

³ Tiré des Directives inter-agences sur la prise en charge des cas de violence liée au genre, https://gbvresponders.org/wp-content/uploads/2017/04/Interagency-GBV-Case-Management-Guidelines_Final_2017_Low-Res.pdf

⁴ Tiré des Concepts GBV clé d'IRC

